Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux procès.

Winslow J. Philips vs. Willie Vernon Owens, séparation de corps et de biens.

PREMIER COUR DE CITE.

Nouveau procès.

Louis R. Monstrer vs. Chas T. Lowery, réclamation, $45.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

Mme. Joseph A. Grassin à Mme. Francis Carrau, lot Dryades, Howard, Baronne et Calliope, $3800. — Wagner.

William G. Vincent à Crescent City Machine and Mnfg. Works, 2 lots, Tchoupitoulas, Girod, Commerce et Lafayette, $5250. — Grima.

Simon Segari à Adolph Dumser, 7 lots, City Park avenue, Dutemaine, Hennessey et Carrollton, $17,250. — Kronenberger.

Mme. Marie Alciatore à B. C. Francingues, bail de la propriété No. 1231-33 Bourbon pour un an à $30 par mois.

Lakeview Land Co. à Geo. Heyl, portion Filmore, Louisville, Iberville et Ridgley, $750.

Moses Raymond à Mme. Leonard Duplesses, portion Hospital, Tonti, Miro et Ursulines, $1000. — Collins.

William N. Grunewald à Gentilly Terrace Co., 2 lots, Arts, Music, Carnot et Monroe. — Wenck.

Acquéreur au vendeur, 2 lots dans l'ilet ci-dessus. — Wenck.

Lawrence A. Douglas à Mme. Terrance Smith, 5 lots, Claiborne, St. Ferdinand, Port et Derbigny; lot, Remparts, Port, St. Ferdinand et St. Claude; lot St. Claude, Music, Marais et Lafayette; lot, Arts, Robertson, Music et Claiborne, $5400. — Charbonnet.

William J. Dooly à Greater N O. Homestead Assn., 2 lots, St. Roch, Music, Dorgenois et Rocheblave, $500. — Dresner.

Eureka Homestead Society à John Joseph Grasser, lot, St. Andrew, Josephine, Chestnut et Camp, $3800. — Benedict.

Edward et James Dodds é Jos. Calderone, lot, Newton, Nunez, Verret et Diana, $700. — Mahoney.

Interstate Land Co. à Herman Kokosky, bail de la propriété No. 6021 Coliseum pour un an à $45 par mois.

Mme. Nemour R. Allain à Sixth District Bldg. and Loan Assn., lot, Bellecastle, Annunciation, Dufossat et Laurel, $2000. — Kronenberger.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, $2800. — Kronenberger.

Interstate Land Co. à German American Homestead, 2 lots, Audubon Boulevard, Claiborne Canal, Tulane University et Nelson, $2000. — Meunier.

Ansel S. Burton à German American Homestead, portion Delachaise, Robertson, Amelia et Freret, $500. — Meunier.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, $500. — Meunier.

N. O. Realty and Investment Co. à Mme. Theophilus R. Bishop, 2 lots, Gayoso, Salcedo, James et Vincent, $750. — Ellis.

La même à Albert C. Hoover, lot, Gayoso, Salceo, James et Vint cent, $375. — Ellis.

La même à Mlle. Anna A. Maloney, lot, Gayoso, Salceo, James et Vincent, $340. — Ellis.

Mme. Simon P. Morere et als à Harry Singer, 12 lots, Carrollton ave., Collapissa, Short et Fig, $6900. — Danziger for Dreyfous.

Bureau des Hypothèques.

James H. Douglas à F. D. Charbonnet, fils, $2060, 1 billet, 7 pour cent, lot, Marais, Music, St. Claude et St. Roch; portion même ilet; lot même ilet; lot, Arts, Robertson, Music et Claiborne. — Charbonnet.

Isidore Singer à Frank B. Twomey, $650, 1 billet, 30 jours, 8 pour cent, lot, Tulane, Rocheblave, Gravier et Dorgenois. — Danziger for Dreyfous.

Dauphin Frigola à Ed Wegener, $1000, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion, Saint Anthony, Rampart, Bourbon et St-Claude. — Zengel.

Mme. Carrie J. Hayman à Wm. W. Haggett, $450, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot, Franklin, Euterpe, White et Terpsichore. — Rogers.

Arthur O. Douglas à F. D. Charbonnet, fils, $1000, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot, Marais, Music, St. Claude et Lafayette; portion, Chartres, Port, Royal et Lafayette; 2 lots, même ilet. — Charbonnet.

Veuve Nicholas P. Trist à L. A. Bringier, $1000, 1 billet, 6 mois, 8 pour cent, portion, Columbus, Miro, Galvez et Laharpe. — McConnell, fils.

Mlle. Jessie A. Ross à R. Schwarz, $200, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion, Willow, Gen. Taylor, Clara et Delachaise. — Parsons.

Alfred A. E. Garret à Mlle. Anna E. Carey, $400, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 5 lots, Cherokee, Maple, Lowerline et Burthe. — Titche.

Charte.

Bonhora Sales Co., Inc., capital $5000. — Westfeldt.

Bureau de l'Etat Civil

Mariages, Naissances et Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures

Naissances.

Mme Will Holmes, une fille.

Mme Joseph John Kohler, une fille.

Mme Edward Nichols, une fille.

Mme Joseph Chas. Raymond, une fille.

Mme Edward Robert Rohr, une fille.

Mme Joseph Scraffidi, une fille.

Mme Heigh M. Wagner, une fille.

Mme Juhan J. Zavala, une fille.

Mme Jack Bilick, un garçon.

Mme Frank Aleommandor, un garçon.

Mariages.

James G. Campbell et Mlle. Eulalie Francis Brennen.

George W. Dierqyer et Mlle. Ella Dickham Dodsworth.

Décès.

Mme. Veuve Mary Benerdick, 66 ans, 4733 Bienville.

me. Veuve Mary Brenner, 53 ans, 810, avenue Nashville.

Samuel Mitchell, 72 ans, 3016 Annunciation.

Marlin H. Wadholm, 20 ans, l'Hôpital de la Charité.

Leonard Robertson, 8 mois, l'Hôpital de la Charité.

American Justice

On sait combien les nègres sont molestés dans certaines parties des Etats-Unis, et surtout dans les régions de l'ouest, le fameux "Far-West" où chasseurs, trappeurs, mineurs et cowboys se livrent à des exploits retentissants. Là, le nègre n'est pas considéré seulement comme un intrus, mais bien comme un ennemi. Et il n'est pas de plus grande joie, pour les rudes hommes de ces contrées que de lyncher un "negro." Il est vrai que parfois le nègre n'a que ce qu'il mérite.

Le tribunal d'une petite ville de l'Arkansas jugeait un jour un nègre qui s'était mis dans un fort mauvais cas. Vers la fin de l'audience, le prétoire est envahi par une vingtaine de cowboys armés jusqu'aux dents qui, sur un ton menaçant, demandent où en est l'affaire de ce damné Jim. Interloqué, le président du jury répond: — Le jury vient de le déclarer coupable avec circonstances atténuantes; il fera donc quelques années de prison. — Quelques années de prison à ce fieffé bandit? Mais c'est dérisoire!... Vous allez immédiatement, président de malheur, recommencer ce verdict-là... Nous allons nous retirer, pour ne pas influencer votre délibération... Mais si dans une demi-heure vous n'avez pas déclaré l'affreux Jim digne de la peine capitale, vous aurez affaire à nous.

Les cowboys se retirent après une dernière et impressionnante exhibition de rifles et de browings. Le jury réfléchit à nouveau sur le cas de Jim — et sur de nouvelles bases, probablement, car lorsque les cowboys font leur seconde apparition, le président dit à leur chef: — Coupable, nous venons de le déclarer coupable sans circonstances atténuantes. C'est donc la peine de mort. — A la bonne heure! L'abominable Jim n'aura que ce qu'il mérite... D'ailleurs, prévoyant votre haute impartialité, nous l'avons pendu il y a dix minutes.

VAPEURS

LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICE POSTAL

Prochains départs pour le HAVRE

Chicago .....26 sept., 3 p. m.
Espagne .....3 oct, 3 p. m.
France .....7 oct, 10 a. m.
Rochambeau .....17 oct., 8 p. m.

Pour tous renseignements s'adresser

Aux bureaux de la Compagnie, 19 rue State, N. Y.

Ou à F. J. Grilla, Agent Général, 802 rue Commune.

21août—

VENTES A L'ENCAN

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline Becker — No. 108,372, Cour Civile de District, Division "E"—Cottage Simple, No. 1811 rue Fern, rue Pavée.

Par Louis Hufft, Encanteur, 808 rue Perdido.

LE JEUDI, 8 octobre 1914 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne en cette ville en vertu et en obéissance d'un ordre rendu le 2 septembre 1914 par l'Honorable Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "B," dans la cause ci-dessus intitulée je vendrai aux enchères publiques la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, situé dans le 7me District de la Nouvelle-Orléans en l'Ilet No. 427 borné par les rues Fern, Burdette, Cohn et Hickory, d'après un plan attaché à un acte de vente de Mme A. Fortier à J. H. Gaines passé devant E. Commagère ancien notaire le 10 février 1870 désigné comme lot vingt et mesure 30 pieds face à la rue Fern, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par feu Caroline Becker de Mme A. Fortier d'après un acte passé devant E. Commagère, ancien notaire, le 10 février 1870.

Conditions: La moitié ou plus comptant, le solde, si il y en a un, à un an 8 pour cent d'intérêt, l'acquéreur ayant à payer tous les frais, acte de vente devant Fred. Diebel, Notaire.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
No. 808 rue Perdido.
C. C. FRIEDRICHS et HAROLD A. MOISE, Avocats.
sept—6,13,20,27 oct—4,8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Frederick A. Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,742 — Division A — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur publique, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Frederick A. Bradley, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de faire savoir dans les sept jours les raisons **pour lesquelles il ne serait pas fait** droit à la dite pétition, et pourqoi la description et l'évaluation de la propriété de cette succession ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
sept—20,24,29

Succession de Corinne C. Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,683 — Division A — Attendu que Katherine Rainey Phelps, à présent une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans le succession de Corinne C. Phelps, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons **pour lesquelles il ne serait pas fait** droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. A. DIXON, Avocat.
sept—20,24,29

Succession de John G. Harrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orléans — No. 109,397 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Harrison, née Herrick, veuve de John G. Harrison, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BENJAMIN ORY, Avocat.
sept 16 20 25

Succession de Mlle Kate McDermott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orléans — No. 106,853 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le seconde compte provisoire présenté par Wm. P. Burke et Hugh McCloskey, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, et McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
sept 16 20 25

Succession de H. C. Hagstette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,703 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Christian Gruninger et Herman J. Hagstette, administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDWARD M. ROBERT, Avocat.
sept 16 20 25

Succession de Mlle Mary Eliza Wilder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,795 — Division E — Attendu que Thomas F. Wilder de la Nouvelle-Orléans, Lne., à présenté une pétition à la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, dans le but d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mlle Mary Eliza Wilder, décédée.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BENJAMIN ORY, Avocat.
sept—17,20,21,26

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orléans — No. 99,304 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte d'Albania Plantation pour le mois de août, 1914, présenté par Geo. W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, JR., Avocat.
sept—12,16,21

30 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, No. 108,369, William Lery, et als., vs. Francis Lery, Jr., absent.

VENTE EN PARTAGE

Maison simple à un étage 816 rue St. Ferdinand

A l'encan, le JEUDI 8 Octobre 1914 à midi,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE

En vertu d'un ordre rendu à cour ouverte par la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, dossier No. 108,369, dans le cas de William Lery, et als., vs. Francis Lery, Jr., absent ledit jugement lu et rendu en cour ouverte et dirigé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, le JEUDI, 8 octobre 1914, la propriété foncière suivante:

Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Ferdinand, Dauphine, Bourgogne et Port, composé de tout le lot No. 10 et partie du lot No. 11 mesurant 44 pieds, 10 pouces et 3 lignes sur la rue St. Ferdinand, par 191 pieds, 6 pouces et 2 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portent le numéro municipal 816 rue St. Ferdinand et consiste en une maison simple a un étage.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devra payer les taxes pour 1914 et l'acte de vente et tous certificats devant H. L. Loomis, Jr., notaire public, et déposer le prix au moment de l'achat, sans intérêt ni penalité, à

Encanteur, 800 rue Carondelet.
sept—6,13,20,27 oct—4,8

Par J. L. ONORATO

PAR ALBERT L. PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double, No. 1722 rue Nord Derbigny — Cottage simple, No. 1726 rue Nord Derbigny.

Trois lots, angle des rues St. Anthony et Vertu.

Antoine E. Houlemard, et als., vs. Madeline L. Houlemard, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,537 — Division D— Sera vendu aux enchères publiques, le JEUDI, 22 octobre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé le 18 septembre 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, en remplacement de l'Hon. Porter Parker, puge de la Division D, actuellement en vacances, dans le procès de Antoine E. Houlemard, et als., vs. Madeline L. Houlemard, et als., sera vendu aux enchères publiques pour effectuer une partition, à savoir:

1er. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Derbigny, Claiborne, St. Bernard, actuellement Allen, et Annette, et mesurant, en mesures Françaises, 30 pieds face à la rue Derbigny, par 120 pieds. Les améliorations comprennent un cottage double ayant quatre chambres de chaque côté, toit en ardoise, l'eau, et est loué à raison de 20.00 dollars par mois, est connu par le No. 1722 rue Nord Derbigny.

2. Un certain lot de terre, avec toutes les dépendances, droits, voies, privilèges et servitudes, qui y appartiennent de quelque manière, situé dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Derbigny, Claiborne, St. Bernard, actuellement Allen, et Annette, désigné comme lot No. 15, ilet No. 48, sur un plan par J. Pille, voyer, en date du 29 avril 1838. Lequel lot mesure, en mesure américaine, 30 pieds face à la rue Derbigny, par une profondeur de 128 pieds, 3 pouces et 4 lignes entre lignes égales parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple de quatre chambres, toit en ardoise, l'eau, et se loué 10.00 dollars par mois, est connu par le No. 1726 rue Nord Derbigny.

3. Trois lots de terre, situées dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Vertue, Force, actuellement Tonti, St. Anthony et Annette, désignés par le No. 92 sur le plan original du faubourg Marigny, lesquels dits lots sont désignés par les lettres C, D et E, sur un plan par Pille et De Ponilly, C. E., daté du 7 octobre 1805, et mesurant chaque d'après le dit plan, 32 pieds face à la rue St. Anthony, par une profondeur de 138 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec tous les droits, voies, qui y appartiennent en quelque sorte. Le lot E forme l'angle des rues St. Anthony et Vertu.

CONDITIONS— Un tiers ou plus comptant au choix de l'acquéreur; le reste si il y en a un à deux ans en billets de l'acquéreur, assurés par hypothèque au privilège du vendeur, avec 7 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication, et les clauses habituelles de sécurité. L'acheteur devra payer les taxes pour 1914 en plus et au dessus du montant de l'adjudication. Actes de vente et coût des certificats au frais de l'acquéreur devant Louis A. Martinet, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

WILLIAM R. KER, Avocat.
sept—20,27 oct—4,11,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Cornelius Lavallée.

Deux jolis cottages simples, No. 2407 rue St.-Pierre et No. 2409 rue St.-Pierre. Le Jeudi, 8 octobre 1914. A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 109,384 — Division "D"—Sera vendue aux Enchères publiques le JEUDI 8 octobre 1914 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C," en remplacement de l'Hon. T. C. W. Ellis, Juge de la Division "A" actuellement en vacances, daté et signé le 2 septembre 1914, pour le compte de la succession ci-dessus, à savoir:

1er. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville en l'ilet No. 310 borné par les rues St.-Pierre, Tonti, Orléans et Rocheblave, mesurant 30 pieds face à la rue St.-Pierre 30' 0" 6'" en largeur sur la ligne de derrière par une profondeur de 50 pieds 3 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles lequel lot ou portion de terre est désigné par la lettre "A" sur un certificat ou croquis fait par Edgar Pille, voyer daté du 8 mars 1906, attaché pour références à un inventaire fait par J. H. Quintero, notaire le 20 janvier 1906 lequel lot ou portion de terre est aussi désigné comme lot "A" sur un croquis et certificat de voyer dessiné par J. A. D'Hemecourt le 8 juin 1877 et attaché à un acte de vente devant J. Dreyfous, notaire, le 8 juin 1899. Les améliorations connues sous le No. 2407 rue St.-Pierre, contenant 4 chambres.

2me—Une certaine parcelle ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville en l'Ilet No. 310 borné par les rues St.-Pierre, Tonti, Orléans et Rocheblave, mesurant 30 pieds face à la rue St.-Pierre, 30 pieds et en largeur sur le derrière par une profondeur de 52 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot "A" ci-après décrit et 54 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne opposée de côté vers la rue Rocheblave, lequel lot ou portion de terre est désigné comme lot "B" sur un croquis et certificat fait par Edgar Pille, voyer, le 8 mars 1906 et attaché pour références à un inventaire fait par J. M. Quintero, notaire, le 20 janvier 1906 lequel lot ou portion de terre est aussi désigné comme lot "A" sur un croquis ou certificat de voyer dessiné par J. A. D'Hemecourt, le 8 juin 1877 et attaché à un acte de vente devant F. J. Dreyfous, Notaire, le 8 juillet 1899. Les améliorations connues sous le No. 2409 rue St.-Pierre et contient 4 chambres.

Conditions: Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes pour l'année 1914, en plus du prix de l'adjudication. Actes de vente et cout des certificats au frais de l'acheteur devant William R. Ker, Esq., notaire. Un dépot de 10 pour cent sera éxigé au moment de l'adjudication.

ALBERT L. PAUL, Encanteur,
Bureau, 331 rue Carondelet.
JOHN L. PELIU, Avocat.
sept—6,13,20,27 oct—4,8

Par C. A. TESSIER & SON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de M. et Mme Henri Schnell.

No. 107,569.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — Par C. A. Tessier et Fils — C. A. Tessier, Encanteur, Bureau 134 rue Carondelet. Jeudi, 6 octobre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre signé le 28 août 1914 par l'Honorable E. G. Skinner, Juge de la dite Cour, Division "C," dans le procès ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville en l'ilet No. 6 borné par les rues Chartres, Royal, Indépendence et Pauline, étant désigné comme lot No. 4 sur le plan de L. H. Pille, voyer de la ville en date du 8 mars 1859 et déposé en l'étude de E. Ende pour référence. Les dits lots mesurent, en mesure américaine, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes face à la rue Pauline par une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes égales parlèles, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et désigné par le No. Municipal 814 rue Pauline et comprenant un cottage simple de 4 chambres, etc.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et le reste si il y en a, à un an de crédit, ou de un et deux ans au choix de l'acquéreur. Le solde de la vente sera reconnu par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui à un intérêt de huit pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement; assuré par hipotèque spéciale et lien et privilège du vendeur et la propriété vendue avec le pacte "de non alienando" et toutes les clauses habituelles de sécurité; cinq pour cent pour les honoraires de l'avocat en cas de procès. La dite propriété devra être assurée par l'acquéreur et la police payable au detenteur des billets hipothécaires, on à leur convenance, l'acquéreur s'engage à payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1914 à partir de la date de l'adjudication à la fin de la dite année, dix pour cent devra être déposé au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Charles Scheideau, Esq., notaire au frais de l'acheteur.

FRED G. VEITH, Avocat.
sept—5,6,13,20,27 oct—4,8

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Wm. J. Geary Demande un Repit.

No. 109,657 — Cour Civile de District — Division A.

ORDRE

Considérant la pétition ci-dessus et ayant dûment vérifié l'actif et le passif inscrits au tableau ici mentionné:

Il est ordonné qu'après avoir été dûment annoncé et notices envoyée aux créanciers, en conformité avec la loi, une réunion des créanciers du dit William J. Geary, demandeur, soit convenue et tenue d'après la loi, devant Lawrence M. Janin, notaire, en son étude, 902 Bâtisse Canal Bank et Trust, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiané, commençant la 3me jour du mois d'octobre de l'année mil neuf cent quatorze à dix heures du matin pour voter soit l'accord soit le refus de la demande du dit William J. Geary, demandeur, pour un répit de six, douze et dix huit mois à partir de la date de la dite réunion.

Il est en outre ordonné que W. H. Pascoe, avocat, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents et qu'entre temps toute procédure contre la personne ou la propriété du dit William J. Geary, soit arrêtée.

Nouvelle-Orléans, 9 septembre 1914.
(Signé) E. K. SKINNER,
Juge de la Cour Civile de District, Division C, en remplacement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement en vacances.
Pour copie conforme:
JOSEPH DOYLE,
Député Greffier. sept—11,15,20

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Deuxième District, portant le numéro municipal 1229 rue St. Philippe, entre les rues St. Claude et Trémé.

Crescent City Building and Homestead Association vs. Viola Lange O'Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le Paroisse d'Orléans — No. 100,487 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 octobre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, prescriptions, dépendances et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues St. Philippe, Ursulines, St. Claude et Trémé, désigné par le No. 5 et mesure, en mesure française, vingt-cinq pieds face à la rue St. Philippe, par cent-vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles, commençant à un point vingt-cinq pieds du coin des rues St. Philippe et Trémé.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
C. C. FRIEDRICHS,
Avocat pour le demandeur.
sept—19,21,25 oct—2,9,16,22

Succession de Joseph Block.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,416 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Octavie L. Block, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, DAVID ROSENBERG, Avocats.
sept—19,23,28

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier et Troisième District consistant en un magasin et une résidence, sur une rue pavée.

Succession de Robert Mogel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,948 — Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur; bureau, No. 339 rue Carondelet — JEUDI, 22 octobre 1914, à midi, au bureau des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 15 septembre 1914 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite Cour, Division C, en remplacement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement en vacances dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, en l'ilet borné par les rues Liberté, Calliope, Franklin, Euphrosine, désigné comme lot No. 2 sur un plan par Geo. F. Dunbar, voyer, daté du 18 avril 1846, déposé comme plan No. 2 en l'étude de John S. Holland, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine, 27 pieds, 6 pouces face à la rue Liberté, par une profondeur, et face, à la rue Calliope de 112 pieds, formant le coin des rues Liberté et Calliope. Ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent. La succession a un intérêt sur la dite propriété de la moitié de sa valeur, le propriétaire de l'autre moitié a consenti à vendre sa part d'intérêt avec celle de la succession, pour que la propriété soit vendue en entier.

2. Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, en l'ilet borné par les rues Claiborne, Français, Robertson et Touro, désigné par les Nos. 1 et 2 et mesurent comme suit: Lot un, 30 pieds face à la rue Claiborne, par 98 pieds, en profondeur, entre lignes égales parallèles. Lot deux, 29 pieds, 8 pouces et 4 lignes face à la rue Claiborne, par 98 pieds de profondeur sur le côté de la rue Touro ou Union, sur la ligne qui le divise du lot un; sur le côté de la rue Français le dit lot a une première profondeur de 32 pieds, d'où il se rétrecit à angles droits 7 pieds, 10 pouces et a alors une profondeur de 66 pieds sur le derrière ou il a une largeur de 21 pieds, 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations comprennent un cottage en bois de un étage simple, No. 2022 rue Nord Claiborne, et d'autres bâtisses et une grande cour qui est utilisée comme dépôt de bois et charbons. Les deux lots seront vendus ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, l'acquéreur devra déposer 10 pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication, et devra également payer pour tous les certificats et actes de vente, ainsi que les taxes pour 1914, les acheteurs, au cas ou ils ne paieraient pas le tout comptant, devront donner un billet à ordre à un an, qui sera assuré par une hypothèque avec les clauses usuelles de sécurité, avec 8 pour cent d'intérêt par an à compter de la date de l'adjudication et pour le montant du reste de la somme, jusqu'à complet paiement; les actes de vente de la dite propriété devront être passés devant John Wagner, notaire. L'acquéreur aura droit à percevoir les loyers à dater du jour ou sera signé l'acte de vente.

DART, KERNAN & DART,
MERRICH, GENSLERS & SCHWARZ,
Avocats.
sept—20,27 oct—4,11,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes Ouverts.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet. — MARDI, 29 septembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 17 septembre 1914, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans le procès de A. D. Kern Printing Co. vs. The General Business Company, No. 101,812. Le montant des actions dues et encore non payées au receveur de la General Business Company d'après inventaire.

CONDITIONS — Comptant.
DART, KERNAN & DART,
Avocats. sept—19,20,27,29

Par RENNYSON CO., INC.

Vente de Succession.

Une occasion d'acheter un commerce de Pharmacie déjà établi — Une pharmacie située dans un district de jardins, au coin de l'avenue Jackson et de la rue Prytanée.

Un stock de parfumerie, articles de toilette, papèterie, bonbons, cigares, médecines patentées, ordonnances, accessoires de fontaine de soda, bouteilles en verre, magazines, installations, vitrines, lumières, fontaine de soda, machine à écrire, etc.

Aux enchères, LUNDI, 28 septembre 1914, à 11 heures a. m., en vertu d'un ordre qui m'a été envoyé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er septembre 1914, dans le procès de la succession de Charles J. Bier, No. 105,402, de la Cour Civile de cette paroisse, je vendrai les marchandises ci-dessus énumérées au premier offrant du tout, et si l'enchère n'est pas suffisante les dites marchandises seront vendues en lots séparés.

CONDITIONS — Comptant.
I. B. RENNYSON, Encanteur.
RENNYSON CO., INC.
TITCHE & ROGERS,
Avocats pour le demandeur.
sept—17,20,27,28

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward A. Johnston vs. William J. Manscoe.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 64,987 — En vertu d'un writ de fieri facias qui **m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de cité pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus in**titulée, je vendrai aux enchères publiques en mon entrepôt 727-729 rue St. Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 1er octobre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un